

[marches-securises.fr](https://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**OPH Rochefort Habitat Océan**  
(17)  
10 rue Pujos  
BP 60151  
17036 Rochefort Cedex

**AVIS DE MARCHÉ  
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

OPH ROCHEFORT HABITAT OCEAN  
10 rue Pujos  
BP 60151  
17036 Rochefort Cedex  
Tel : 05 46 82 28 10  
E-mail : c.curvat@oph-rochefortocean.fr  
Adresse internet : <http://www.oph-rochefortocean.fr>  
Profil d'Acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché**

**MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) ET DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)**

**Caractéristiques**

**Type de procédure** : Procédure adaptée - Ouverte.

**Lots****LOT N° 1 :****Description succincte**

Contrôle Technique

**Quantité ou étendue**

Montant maximum annuel : 32 000 € HT

**LOT N° 2 :****Description succincte**

Coordination Sécurité et Protection de la Santé

**Quantité ou étendue**

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

**Durée du marché**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er janvier 2024.

Il est reconduit tacitement par période successive d'un (1) an pour une durée maximale de reconduction de trois (3) ans. Autrement dit, la durée totale maximum de l'accord-cadre est de quatre (4) ans.

Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à l'accord-cadre en prononçant sa non reconduction par écrit au moins trois mois avant la fin de chaque période d'un an. Il est considéré avoir accepté la reconduction tacite si aucune décision n'est prise dans ce délai. Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas dénoncer l'accord-cadre, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction tacite.

Le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément relatif à leur exécution sont définis dans le C.C.A.P. et le C.C.T.P.

**Modalités d'attribution**

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot n° 1 : Contrôle Technique

Lot n° 2 : Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Chacun des lots fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un lot ou pour plusieurs lots.

Les candidats devront présenter une offre de prix distincte pour chaque lot auxquels ils soumissionnent.

Les accords-cadres sont conclus sans minimum et avec maximum.

**Critères de sélection**

Les critères de sélection des candidatures et des offres sont précisés dans le règlement de consultation.

**Date limite**

**Date de clôture** : **Vendredi 29 septembre 2023 - 12:00**

**Autres informations**

**Recours**

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Poitiers

Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac - B.P. 541 - 86020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05.49.60.79.19 - Télécopie : 05.49.60.68.09

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Date d'envoi du présent avis**

16 août 2023